

Régime :

- ❖ Externat / Demi-pension / Internat

L'environnement :

- ❖ Un cadre spacieux et agréable en centre ville.
- ❖ Un internat où les jeunes peuvent travailler au calme bien encadrés.
- ❖ Des locaux bien adaptés, et bien équipés.
- ❖ Des équipements sportifs notamment une salle de musculation, un foyer socio-culturel.
- ❖ Des salles multimédia, un pôle scientifique, un CDI
- ❖ Des échanges linguistiques

Résultats obtenus :

Depuis 14 ans la section a obtenu 9 titres de champion d'académie, 1 titre de vice-champion d'académie et une 3<sup>ème</sup> place. En mars 2018 elle termine 4<sup>ème</sup>. Souvent classée dans le top 5 au niveau national, elle termine vice-championne de France en 2010 dans la catégorie excellence. Des anciens élèves de la section montent régulièrement sur des podiums nationaux ou internationaux. 2 élèves sont champions de Normandie 2018 de descente. Un élève a représenté le comité régional aux championnats de France jeunes.

**Pour intégrer la Section Sportive, remplir et retourner le coupon ci-dessous au collège.**

Nom : .....

Prénom : .....

Responsable(s) de l'élève : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

- Est intéressé(e) par la section sportive de canoë-kayak
- Souhaite obtenir des renseignements complémentaires

Classe actuelle : .....

Etablissement scolaire fréquenté : .....

# COLLEGE JEANNE D'ARC Argentan / Orne

## SECTION SPORTIVE SCOLAIRE CANOË-KAYAK



**Rentrée scolaire 2019 / 2020**

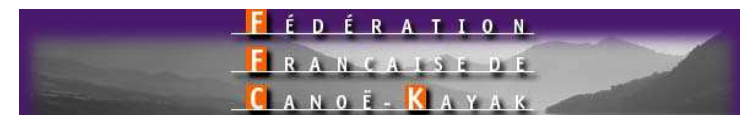
10 rue du Collège

61200 ARGENTAN

Tel : 0233122630 Fax : 0233122631

Email : [JA.ARGENTAN@wanadoo.fr](mailto:JA.ARGENTAN@wanadoo.fr)

Etablissement sous contrat avec l'état habilité à percevoir les bourses nationales et départementales



## Les objectifs de la Section Sportive de Canoë-Kayak :

- Offrir la possibilité à des jeunes qui rentrent en 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> et qui ne trouvent pas de Section Sportive correspondante dans le département de développer dans le cadre scolaire la pratique de cette activité.
- Leur permettre d'atteindre un niveau régional en descente ou en slalom.
- S'ils en ont le potentiel, leur donner la possibilité d'intégrer des structures sportives de haut-niveau tels les pôles espoirs après la classe de 3<sup>ème</sup>.
- Sous certaines conditions bien définies (contrat), envisager pour des jeunes qui auraient le profil sportif et qui seraient décidés à réussir, de bénéficier de cet environnement pour remédier à des difficultés scolaires.



## Fonctionnement :

- Les élèves du collège ont à partir de la classe de 5<sup>ème</sup>, 3 heures d'EPS obligatoires.
- Ils ont également 3 heures le mercredi d'activités dans le cadre de l'Association Sportive qui sont obligatoires pour les élèves de la Section Sportive.
- Les élèves de 5<sup>ème</sup> membres de la section sportive sont la première année regroupés ensemble 3 heures par semaine pour la pratique du canoë-kayak.
- Des entraînements sur l'Orne à Argentan, mais aussi des sorties sur toutes les rivières de la région, et la participation aux compétitions scolaires.

## L'accompagnement de l'élève :

Chaque élève fait l'objet d'une prise en charge par un responsable de cycle et par le Professeur Principal de sa classe, mais il y a également un suivi particulier réalisé par le Professeur EPS responsable de la Section Sportive, à différents niveaux : scolaire, sportif, et médical.

## Les différents partenaires :

- Le Conseil Général de l'Orne
- La ville d'Argentan
- Le Comité Départemental de Canoë-Kayak
- Les clubs Ornais

Ce projet bénéficie également de l'agrément du Comité Régional de Normandie de Canoë-Kayak.

